

(N° 14.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1889.

Modification des limites séparatives des territoires communaux d'Ixelles et d'Auderghem (province de Brabant) ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. NERINCX.

MESSIEURS,

L'exposé des motifs joint au projet justifie complètement la loi proposée.

Les communes intéressées sont complètement d'accord sur la modification de limites qui fait l'objet de la loi, et ce projet a de plus rencontré l'approbation unanime des autorités qui ont à émettre leur avis en semblable matière.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

E. NERINCX.

Le Président,

EDMOND MESENS.

⁽¹⁾ Projet de loi n° 293 (session de 1888-1889).

⁽²⁾ La commission était composée de MM. MESENS, président, DE BORCHGRAVE, JANSON, THIRIAR et NERINCX.
